DEL131026_02

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20261013-DEL131026_02-DE

COMMUNE DE SAINT-VRAN

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance ordinaire du 13 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 6 octobre 2026, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, Mme RUELLAN Christelle, M. DESBOIS Dominique, Mme GONTHIÉ Martine, M. BEAUSSERON Franck, M. CARDIN Yannick, M. MARCHAND Philippe, M. VIEIRA Pascal, Mme BONNET Cécile, Mme BIHEL Rachel, Mme BADOUARD Sandrine, Mme COUDÉ Sophie

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : M. CHEREUL Joël, Mme ROUILLÉ Maëlle

Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 13

OBJET : RPI le Blé en Herbe – Subvention activité piscine

Considérant que l'accès à la piscine Aquaval de Merdrignac était historiquement gratuit pour les établissements scolaires (contrairement au centre aquatique de Loudéac) ;

Considérant la rénovation de l'équipement Aquaval et la nouvelle tarification intercommunale votée par le conseil communautaire fixant l'accueil des scolaires à **1,50 € par élève et par passage**, applicable à compter de septembre ;

Considérant la volonté d'harmoniser les pratiques tarifaires sur l'ensemble du territoire ;

Rappelant que la prise en charge du transport des élèves demeure assurée par Loudéac Communauté Bretagne Centre ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'assurer le financement des séances obligatoires d'apprentissage de la natation pour les élèves scolarisés de la Grande Section au CM2 du RPI Le Blé en Herbe fréquentant la piscine Aquaval de Merdrignac, à hauteur de 1,50 € par élève et par séance.

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Xavier POSTAIRE **Evelyne GASPAILLARD**